

N°

Ministère des Travaux publics.

Ministère
des
Travaux publics.
Division
des
Monuments publics.

Paris, le 26 novembre 1841.

Bureau

de l'exécution des Travaux.

Académie de France à Rome.

avis de l'autorisation donnée à l'exécution de divers travaux urgentes demandés pour cet établissement.

Monsieur, En m'adressant copie de la lettre que vous lui avez écrite, sur les réparations urgentes que réclame l'état des bâtiments du Palais de l'Académie de France, à Rome, M. le Ministre de l'Intérieur m'a transmis les devis rédigés par l'architecte du Palais, pour déterminer les prévisions de dépense des travaux.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai adopté :

1. Le projet d'agrandissement et de restauration du corps de bâtiment désigné sous le nom de S. Giacomo et dont le devis s'élève à 2,842.⁵¹ soit, en France, 15,449.⁰⁴
 2. Celui de la restauration de la façade du Palais, du côté des Jardins, évaluée à 1562.²⁵ soit 8,490.⁸³
 3. Celui de la réparation ou renouvellement des turques en terre cuite, servant à l'alimentation des eaux, évaluée à 2,741.⁴³ soit 14,869.⁶⁷
- au total 38,839.⁵⁴

Cette somme sera imputée sur le Crédit ouvert au budget de mon Département, pour l'entretien et la conservation des Bâties d'intérêt général, savoir

Sur l'exercice 1841, 23,300.⁵⁰
1842, 15,449.⁰⁴

Somme égale 38,839.⁵⁴

*Jeau le 16 Nov
Je sign pour l'architecte main
le 18 Nov*

M. Schnetz, Directeur de l'Académie de France, à Rome.

— Mém

217bis

Afin de maintenir la dépense des travaux dans les limites posées par les devis, j'ai pensé qu'il était convenable de passer à l'avance des marchés avec les entrepreneurs que vous chargerez de leur exécution; et j'ai pris à cet égard un arrêté qui vous est autorisé: Je vous en envoie une copie que vous trouverez ci-jointe.

Je vous prie de donner à l'architecte du Palais, l'ordre de préparer immédiatement le cahier des charges de ces traités sur lesquels j'appelle votre attention. Il importe beaucoup que les prix soient fixés, que les rabais, s'il y a lieu, soient bien établis, que les quantités soient clairement exprimées et que les entrepreneurs s'engagent de se conformer aux prescriptions de l'architecte, d'accord avec les devis et avec les marchés. Une forte partie des dépenses devant être imputées sur le crédit attribué à l'année courante, il est indispensable que les dispositions dont je viens de vous entretenir, soient faites sans aucun retard; et que les travaux soient entrepris de manière à pouvoir les terminer dans le délai fixé pour la clôture de l'exercice. Je vous recommande à cet égard la plus grande célérité.

Vous voudrez bien me faire connaître ce que vous aurez fait, afin que, sur vos indications, je puisse mettre à votre disposition la somme à affecter aux dépenses.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Le Ministre Secrétaire d'Etat des travaux publics,
et par autorisation:

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

Malouy

219

N°

Enregistré

le 184

Ministère des Travaux publics.

Arrêté.

Extrait d'une lettre adressée le 26^{me} 1841 par M. Denou à M. le Directeur de l'Académie en lui envoyant l'autorisation du Ministre des Travaux Publics pour faire les réparations et constructions nouvelles à la Villa Médici - Palais de St. Pierre, France

l'Etat
+ M. Marini,
faire au
France, à
ville cent quarante
mille huit mille
de quatre

Je vous envoie les pièces au moyen desquelles vous pourrez faire exécuter les travaux réclamés par vous dans l'intérêt de la Villa Médici.

Vous remarquerez que vous êtes autorisé à passer des marchés à forfait avec des entrepreneurs, un ou plusieurs cela ne fait rien. C'est le mode le plus convenable. Si tous n'avez pas d'entrepreneurs qui veulent se charger du forfait, vous pouvez en simuler un qui fait un sigil. En outre, en concluant le marché d'obtenir une réduction sur les prix posés aux devis.

qui suis:
rejetés au
Rome, par
et les soins
France, qui est
les soumissions
laquelle ils
crédite ouvert
de notre
la réparation
des

Pour faire payer les entrepreneurs il faudra des certificats constatant l'achèvement du travail. Ces certificats ou procès verbaux devront être signés par l'architecte et par vous. Vous remarquerez que les crédits sont ouverts sur 1841 et 1842. Il faudra donc que les travaux affectés à l'exercice 41 soient achevés avant le 1^{er} janvier 42. Seul

92